

DÉBAT PUBLIC PORT SEINE METROPOLE OUEST

15 SEPTEMBRE AU 15 DECEMBRE 2014

CAHIER D'ACTEUR
N°11 - Nov 2014



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise réunit 13 communes du Val d'Oise et des Yvelines et constitue un pôle urbain de référence du Nord-Ouest de la région francilienne. Ville Préfecture, Cergy-Pontoise s'est développée avec la ville nouvelle et compte un pôle d'habitat de 200 000 habitants, un pôle d'activités de 100 000 emplois et un campus universitaire de 26 000 étudiants. Par sa situation sur l'Oise à proximité immédiate de la confluence de l'Oise avec la Seine, l'agglomération de Cergy-Pontoise est directement concernée par le futur Port Seine Métropole Ouest.

Coordonnées :
Communauté d'agglomération de
Cergy-Pontoise
Parvis de la Préfecture BP80309
95027 Cergy-Pontoise Cedex
www.cergypontoise.fr

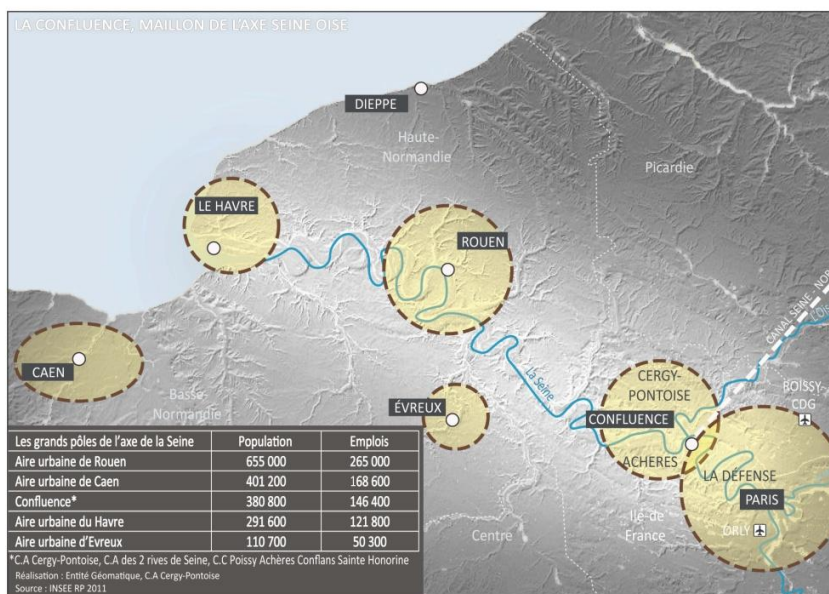
CAHIER D'ACTEUR

Implanté aux portes de l'agglomération, le projet de création de Port Seine Métropole Ouest (PSMO) concerne au premier chef la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise. PSMO représente un potentiel sur lequel Cergy-Pontoise compte s'appuyer pour bénéficier de retombées positives en faveur du développement du territoire, et entend nouer des partenariats dans les domaines du développement économique, des emplois et de la formation.

Ce port de 100 ha dédié à l'extraction des granulats et aux produits du BTP et doté d'un port public valorise le fleuve comme moyen de transport et s'inscrit dans une logique de développement durable permettant le transport des biens sans avoir à renforcer le réseau routier existant. La CACP approuve le principe du port-paysage et du port ouvert sur la ville tout en restant vigilant sur le respect de l'environnement.

A l'échelle de la Confluence Seine-Oise, PSMO avec son éventuelle extension de 300 ha à l'Est, est inscrit au protocole du Contrat de Développement du Territoire en tant que projet structurant et apportera un nouvel élan économique.

En se dotant d'une nouvelle plateforme multimodale, Ports de Paris renforce son réseau portuaire et les capacités logistiques à l'Ouest de

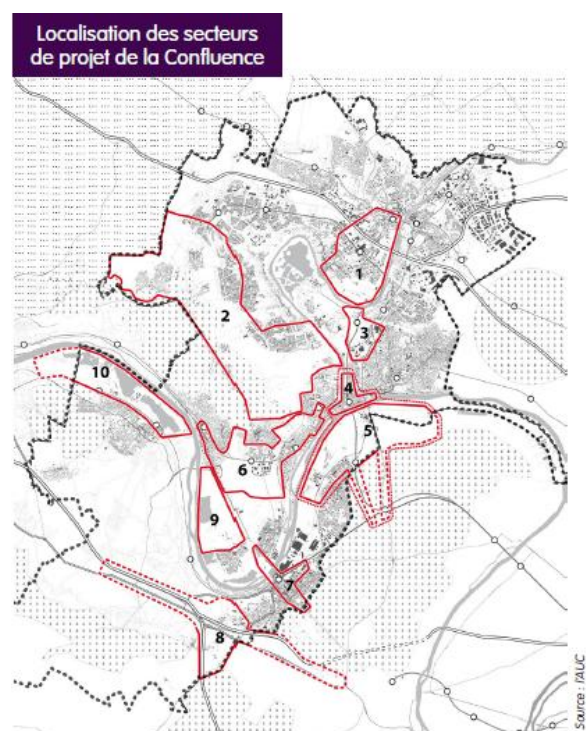


Paris et valorise l'axe de la Seine dans la compétition internationale face aux ports d'Europe du Nord.

Ainsi, PSMO constitue un levier de développement à l'échelle de Cergy-Pontoise et de la Confluence Seine-Oise, et à l'échelle de la métropole francilienne et de l'Axe de la Seine.

UN ENJEU METROPOLITAIN

Cergy-Pontoise bénéficie d'un positionnement géographique stratégique à l'articulation de 3 axes, l'axe historique qui relie l'agglomération à la Défense et à Paris, celui qui relie les pôles de grande couronne (l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle, Versailles et Saint-Quentin-en-Yvelines) et celui de la Seine qui connecte la région parisienne aux grands ports du Havre et de Rouen avec à terme l'axe du canal Seine-Nord. L'Etat, la Région Ile-de-France, les conseils généraux des Yvelines et du Val d'Oise, et l'association Confluence ont réaffirmé leur ambition partagée avec Ports de Paris pour la création d'un nouveau port fluvial en inscrivant ce projet au protocole du contrat de développement (CDT) de Confluence Seine-Oise signé le 24 juin 2013.



CDT Confluence – protocole signé le 24 juin 2013

Pour l'agglomération de Cergy-Pontoise le projet de PSMO constitue un projet structurant, un enjeu de développement durable et un levier de développement économique. Avec PSMO, Cergy-Pontoise entend participer pleinement à la constitution du territoire de projet et de développement du « Seine Gateway », enjeu majeur des dynamiques territoriales.

UN ENJEU DE DEVELOPPEMENT LOCAL

Dans le contexte du besoin crucial de logements en Ile-de-France, la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise a mis en place au travers du Programme Local de l'Habitat et la prise de délégation des aides à la pierre, une politique ambitieuse de construction de logements qui s'est traduite par une production moyenne de près de 1 400 logements par an, dont 425 logements sociaux par an

Cette politique volontariste en terme d'habitat et d'aménagement génère une croissance soutenue et continue du parc de logement (12% en 10 ans, soit le double de la croissance francilienne).

Le projet de PSMO dont la vocation première est le développement de la filière construction et BTP permettra l'approvisionnement de Cergy-Pontoise et de l'Ile-de-France en granulats alluvionnaires, actuellement première importation régionale.

UN ENJEU DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, D'EMPLOI ET DE FORMATION

Cergy-Pontoise, un pôle économique majeur à proximité immédiate du futur port

L'impact de PSMO s'étendra au bassin économique de la Confluence, notamment à Cergy-Pontoise, premier pôle économique du nord-ouest francilien. Le territoire cergypontain regroupe 9 000 entreprises et 90 350 emplois, orientés vers l'intelligence appliquée à l'industrie et au tertiaire productif de demain. En complément de son positionnement reconnu en matière d'éco-mobilité, Cergy-Pontoise prend part au

développement de la logistique intelligente et accueille les plateformes logistiques de grandes entreprises (Louis Vuitton, Otelo...) et de nombreuses PME.



Cergy-Pontoise, un territoire actif en matière d'économie circulaire

Les chantiers du Grand Paris vont nécessiter de nouvelles capacités de valorisation des matériaux inertes via le recyclage et participer ainsi à la création d'une économie circulaire. Proactive en la matière, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise a lancé une étude sur l'économie circulaire, et notamment la possibilité de favoriser l'économie sociale et solidaire à partir du réemploi de déchets. Le territoire de Cergy-Pontoise a également été retenu par la Région Ile-de-France et l'association OREE pour mener une opération pilote autour de l'écologie industrielle.

L'enjeu de gestion territoriale des emplois et des compétences

L'activité économique du futur port a vocation à créer entre 500 et 1 000 emplois directs. Pour permettre une intégration des publics en difficulté, le maître d'ouvrage du port devrait introduire des clauses d'insertion sociale dans les différents marchés afférents. Les acteurs territoriaux du bassin d'emploi doivent être mobilisés bien en amont afin d'accompagner la mise en œuvre des clauses d'insertion (via par exemple une éventuelle plate-forme d'insertion professionnelle) et d'anticiper les futurs recrutements et les besoins en formation.

Un potentiel de formation et de recherche au sein du campus cergypontain

PSMO et les entreprises qui s'implanteront dans le port pourront s'appuyer sur le pôle d'enseignement supérieur de Cergy-Pontoise qui compte 14 établissements d'enseignement supérieur et 23 laboratoires de recherche, dont certains sont en lien avec les activités logistique et BTP. A titre d'exemple, au sein des laboratoires fédérés dans « l'Institut des matériaux », des recherches sont menées sur les matériaux recyclés. Par ailleurs, l'Université de Cergy-Pontoise propose des formations en management de la chaîne logistique. L'EPMI travaille sur la logistique verte, et l'ESSEC propose un master spécialisé en logistique et management de la supply chain.



UN ENJEU DE TRANSPORTS

Grâce à son emplacement stratégique sur la Seine en aval de Paris, à l'embranchement ferré existant et à la proximité de la gare de triage de Grand Cormier, PSMO permet de développer le transport des marchandises par l'utilisation de la voie d'eau et du fer sans qu'il ne soit nécessaire de renforcer le réseau routier existant ni de boucler la francilienne. Pendant la période d'exploitation de la carrière (jusqu'en 2039), le port évacuera les granulats et amènera les produits de remblais issus des chantiers du Grand Paris Express par barges et trains (1 à 2 trains/ jour) ce qui se traduira par la diminution du trafic de camions. A l'issue de cette période, PSMO s'engage à maintenir le recours massif

au transport fluvial et au fer.

Plusieurs filières économiques majeures du territoire de la Confluence (automobile, mécanique, éco industries...) auront un intérêt à la mise en service du port, aux trafics qu'il autorise et à l'amélioration de la compétitivité/prix engendrée. Ce port doit être utilisable par toute entreprise désireuse de diversifier la chaîne logistique de son fret sur de longues distances (Le Havre et Rouen) ou pour des distances plus courtes de distribution en région parisienne

DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

La Seine structure le territoire régional en tant que corridor biologique d'importance nationale et européenne, en tant qu'axe de transport, axe économique, axe de loisirs et de tourisme. L'exploitation des carrières de granulats accordée à GSM (environ 600 000 tonnes/an) pendant 30 ans par arrêté préfectoral du 18 août 2009 et la construction du port et son exploitation conduisent la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise à manifester la plus grande vigilance sur les enjeux environnementaux.

La CACP prend acte de la certification ISO 14001 du projet PSMO, et sera particulièrement attentive à :

- A la qualité des compléments des carrières de PSMO qui prévoit l'utilisation des déblais en provenance des chantiers du Nouveau Grand Paris.
- A la dépollution des terres d'épandage existantes sur le site qui seront traitées dans le cadre réglementaire.
- Au contrôle des émissions de poussières et de bruit en phase chantier et au cours de l'exploitation du port.
- A la préservation du patrimoine naturel et paysager des berges de la Seine, et à la préservation du corridor écologique de la Seine et des espaces naturels et de la biodiversité.
- Au respect des contraintes hydraulique en période

de crues inscrites au PPRI des Yvelines approuvé par décret préfectoral du 30 juin 2007.

CONCLUSION

La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise apporte son soutien à la création du Port Seine Métropole Ouest en tant que projet majeur, levier de développement à l'échelle locale, régionale et nationale, et demande que :

- Ports de Paris développe un partenariat pour développer des synergies dans les domaines du développement économique, de l'emploi et de la formation, avec les entreprises et le pôle de formation et d'enseignement supérieur de Cergy-Pontoise.
- Ports de Paris privilégie l'implantation d'entreprises utilisant la voie d'eau et respecte ses engagements de report modal et de diminution du trafic des camions.
- Le transport ferroviaire des marchandises n'interfère en aucun cas sur le trafic des voyageurs de la ligne du RER A entre Achères-ville et Achères Grand Cormier et ne constitue pas un obstacle au renforcement des fréquences des trains voyageurs.
- Toutes les mesures soient prises pour préserver le patrimoine naturel et paysager et la biodiversité des berges de la Seine, pour veiller à la qualité des déblais utilisés (produits inertes non recyclables) pour combler les carrières et pour éviter les nuisances (bruit, poussières, pollution, ...) lors de l'exploitation de la carrière, de la construction et de l'exploitation du port.
- Le projet de PSMO estimé à 110 millions d'euros soit financé par Ports de Paris grâce à son autofinancement, ses capacités d'endettement et aux subventions de la CEE et du CRIF, sans faire appel aux finances publiques locales.